

Biodiversité en milieu artificialisé

Comment les actions locales contribuent-elles à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue ?

Compte Rendu

La sortie a eu lieu le 3 octobre 2012. Elle a réuni 28 personnes.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Au niveau local, au-delà des outils de planification et des organisations contribuant directement à sa mise en œuvre, de nombreux projets sont déjà menés en faveur de la biodiversité par divers acteurs : aménagement et gestion de sites par les collectivités et entreprises, mesures agro-environnementales par les professionnels agricoles et forestiers, initiatives citoyennes...

Ces actions locales contribuent à assurer les continuités écologiques et peuvent être reproduites sur d'autres sites. Cette sortie a permis de connaître des initiatives de préservation de la biodiversité, et de voir comment chacun peut contribuer à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue à l'échelle locale.

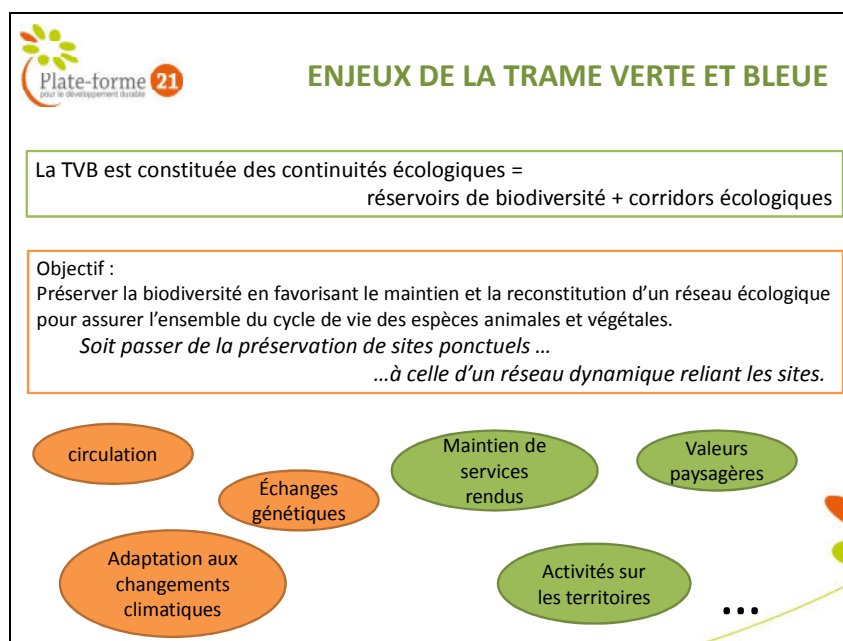
PROGRAMME

1^{re} partie : Visite de l'Ecopôle du Val d'Allier à la Roche Noire/Pérignat-ès-Allier : La prise en compte de la biodiversité dans la réhabilitation d'une sablière

2^e partie : Visite du projet de réaménagement de l'entrée de la salle polyvalente et de la Plaine de jeu à Cournon : La prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts

I – ELEMENTS DE RAPPEL SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Intervention de Myrtille Ferré, animatrice de la Plate-forme 21



ORIENTATIONS NATIONALES

Issue du Grenelle de l'environnement :

« L'Etat se fixe comme objectif la création d'une trame verte (...) constitué des espaces protégés (...) et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux (...) » - Article 24 de la loi 2009-967 du 3 août 2009

ORIENTATIONS REGIONALES

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) = document cadre à l'échelle régionale

DÉCLINAISONS TERRITORIALES

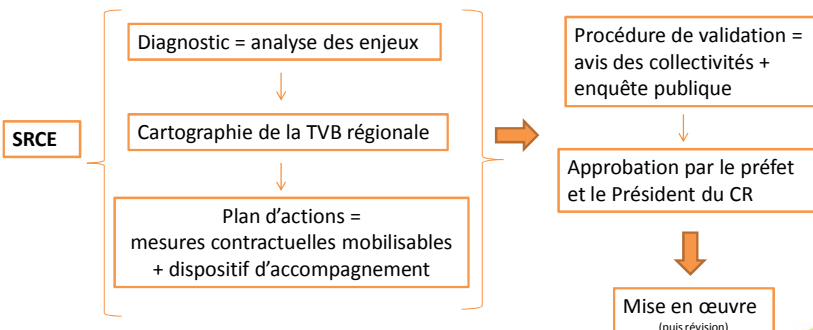
Intégration dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et de planification (projets d'aménagement territoriaux) de l'Etat et des collectivités.

DÉMARCHE CONCERTÉE TERRITORIALE

L'Etat et la Région pilotent conjointement cette démarche.

Comité régional « TVB »
+ expertise scientifique

Réunions de co-construction



Pour plus d'information sur la Trame verte et bleue et sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, voir rubrique « Pour aller plus loin » en fin de document.

II – PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA RÉHABILITATION D'UNE CARRIÈRE

VISITE DE L'ECOPOLE DU VAL D'ALLIER

Accueil et introduction par Marc Testard, maire de la Roche Noire et Président du Syndicat mixte d'Études et d'Aménagements Touristiques

Intervention de Jean-Christophe Gigault, Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux

Cf diaporama sur le site de la Plate-forme 21 :

http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/Presentation_LPO_Ecopole_Val_Allier.pdf

Les partenaires du projet

Depuis 2006, le projet d'Ecopôle Val d'Allier est porté par :

- le Syndicat mixte d'Études et d'Aménagements Touristiques (SEAT, regroupant les communautés de communes de Mur-ès-Allier et Gergovie-Val-d'Allier et les communes de Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire),
- la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne,
- le GIE Bellerive.

Il est financé par le GIE Bellerive, le SEAT, le Conseil Régional et par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.



Le site

Le site est situé sur les communes de La Roche Noire et Pérignat-ès-Allier, en bord d'Allier.

Il appartient aujourd'hui à l'exploitant, il couvre une centaine d'hectares. Il sera cédé à la collectivité à la fin de l'exploitation (prévue en 2016) pour une somme symbolique.

Le site est exploité pour l'extraction de sable alluvial depuis les années soixante.

Les objectifs du projet

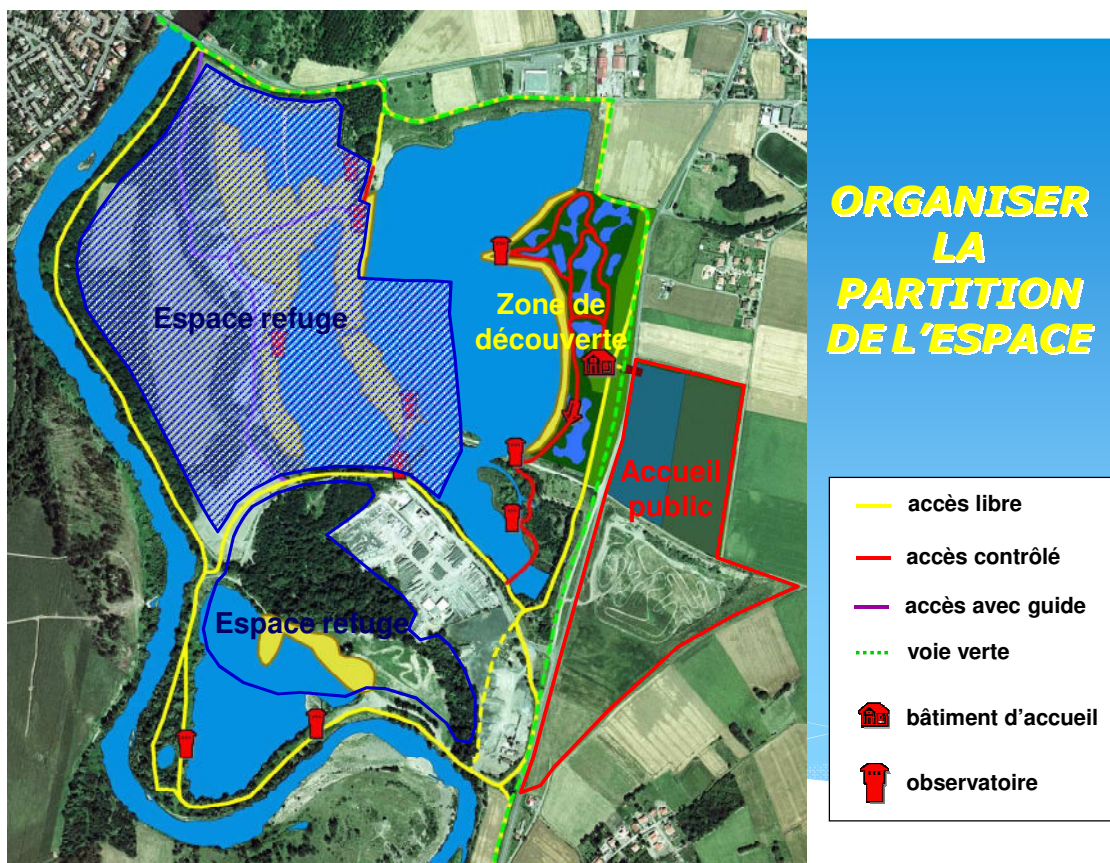
L'objectif est de réhabiliter l'ensemble des gravières dans le cadre de cette exploitation autorisée jusqu'en 2016, de façon à :

- développer un site d'accueil de la faune,
- restaurer des habitats écologiques fonctionnels,
- développer l'accueil du public et la pédagogie à l'environnement,
- favoriser la préservation de la ressource en eau.

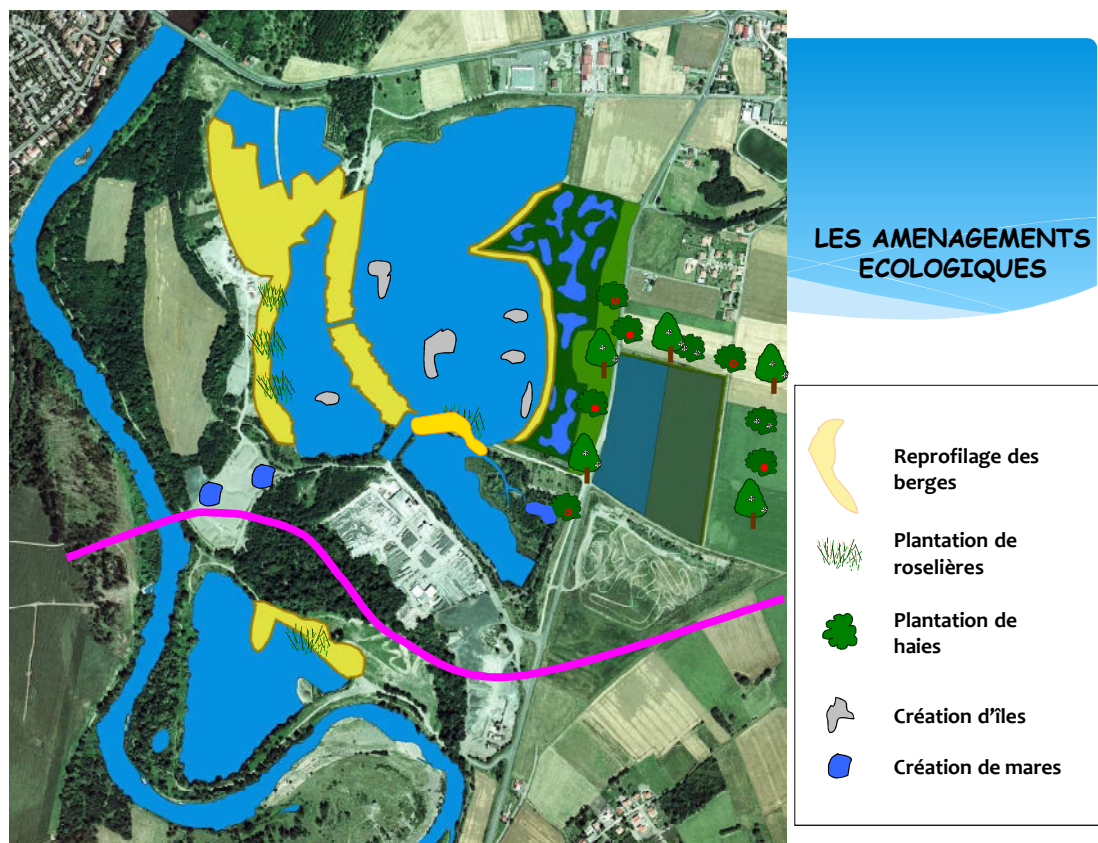
Le principal enjeu du projet : concilier l'accueil de la faune et du public

Pour cela, le projet a prévu une partition de l'espace en plusieurs zones :

- des espaces refuge pour la faune, fermés au public
- des zones dédiées à la découverte, ouverte au public : sentiers et observatoires. Certains parcours seront accessibles uniquement dans le cadre de groupes accompagnés afin de maîtriser la fréquentation du site, pour limiter le dérangement de la faune.
- des zones d'accueil du public : bâtiment d'accueil, parking, aire de détente.



Les travaux d'aménagements écologiques (cf photos dans la présentation de la LPO)



1. Le reprofilage des berges

La première phase de travaux a démarré en 2006. Elle a consisté à casser les berges et les digues existantes, dont la pente était trop abrupte pour accueillir la faune et la végétation. Les berges ont été reconstituées en pente douce et progressive, afin de permettre le développement d'une végétation hélophyte (dont les racines et une partie du feuillage sont adaptés à l'eau mais dont les fleurs et la tige se trouvent hors de l'eau) puis hydrophyte (se développant entièrement dans l'eau ou à la surface de l'eau). Cette végétation sert aux oiseaux et aux amphibiens notamment, de lieu de reproduction, d'alimentation et de repos.

Suite au constat du changement de niveau de la nappe phréatique qui a occasionné une sécheresse sur les berges, une nouvelle phase de travaux a été conduite pour recréer des zones de contact terre-eau.

La terre végétale servant au nivellement et au remblai servant à diminuer la profondeur d'eau (10 m) est prise sur le site.



Tous ces travaux de terrassement sont effectués par les carriers. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation détermine les conditions d'exploitation et de réhabilitation (normes). Le SEAT et la LPO ont demandé à l'exploitant des efforts supplémentaires pour une réhabilitation exemplaire. Les aménagements sont conçus au fur et à mesure de l'exploitation, permettant leur intégration dans le plan d'exploitation mis en œuvre par le carrier. Ceci permet une diminution du budget de réhabilitation.

Les normes de réhabilitation ne prévoient pas cette conciliation en amont du plan d'exploitation avec le projet de réhabilitation. De nombreux projet d'exploitation ont respecté les normes et recréent des plans d'eau qui sont inintéressants, sur les plans écologiques et paysagers.

Jean-Pierre Buche, Maire de Pérignat-ès-Allier : *Un comité de suivi se réunit régulièrement pour suivre le projet. Les échanges n'ont pas toujours été faciles, mais aujourd'hui, il existe un réel partenariat et l'exploitant est engagé et impliqué.*

Jean-Christophe Gigault, LPO : *Pour le GIE et ses salariés, la démarche est intéressante car il acquiert un nouveau savoir-faire technique en aménagement et réhabilitation des milieux.*

2. Plantation de roselières

Dans le Puy-de-Dôme, les roselières sont pratiquement toutes disparues, et ainsi les espèces qui y sont liées. Des roseaux ont été replantés sur certaines berges. Les plants viennent d'Allemagne.

Bernard Faure, ECTI : *Pourquoi ne pas faire émerger des entreprises sur des activités de génie écologique ?*

Jean-Christophe Gigault, LPO : *La LPO s'appuie le plus possible sur les entreprises locales, mais nous n'avons pas localement d'entreprises qualifiées en génie écologique. Le projet est amorcé depuis six ans, ce qui représente une durée courte pour acquérir le savoir-faire nécessaire. De plus, cela ne représente pas un marché suffisant pour l'installation ou le développement d'une entreprise. Le Grand Clermont travaille à la mise en œuvre d'une complémentarité entre ces projets et les activités locales. A Rennes, ils sont parvenus à mettre en place un circuit de proximité, notamment pour la fourniture en parpaing de chanvre ; ces projets demandent des années de réflexion et de mise en œuvre.*

Le fait de s'approvisionner en phragmites en Allemagne permet de susciter une réflexion ; nous sommes en phase expérimentale actuellement. Avec un peu plus de recul, il sera effectivement opportun d'accompagner le développement de telles activités.



3. Plantation de haies

Des haies ont été plantées en bord de route départementale, afin de limiter le dérangement par le passage des véhicules. Elles contribuent également à embellir le paysage.

4. Création d'îles et de mares

Des îlots ont été aménagés afin de créer des lieux de reproduction et de refuge. Un îlot artificiel accueille aujourd'hui des sternes pierregarin ; des radeaux de végétation accueillent des poules d'eau et différentes espèces de canards.

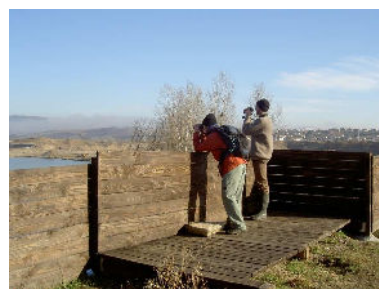


Des mares et vasières ont été reconstituées afin de créer une multitude de petites zones d'interface entre l'eau et la terre, pour l'accueil de la faune.



5. Aménagement de points d'observation

Un observatoire avait été construit en 2011. Il a été brûlé trois jours après. Suite à cet incident, des structures plus légères et avec d'autres matériaux, type plateformes d'observation, ont été reconstruites. Un partenariat avec la Caisse d'Epargne permet de mobiliser des bénévoles sur des chantiers participatifs d'entretien et d'aménagement.



Les premiers résultats (cf détails au sein de la présentation)

- augmentation du nombre d'observateurs d'oiseaux, passant de 5 en 2007 à 35 personnes en 2011.
- augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux, passant de 100 espèces en 2006 à 150 en 2011. Ce chiffre n'est pas encore très conséquent, le site pourrait accueillir plus d'espèces (350 espèces en Auvergne, 205 sur la Réserve naturelle du Val d'Allier) ; les oiseaux sont dérangés principalement par les pêcheurs (pour-tant non autorisés !).

Certaines espèces ont vu leurs effectifs augmenter significativement depuis 2011 : Bécassines, Chevaliers arlequin, Chevaliers aboyeur ; d'autres ont augmenté : Chevaliers cul-blanc, Chevaliers guignette...

Des couples de Foulque macroule se sont installés depuis 2008, et le nombre de couples de Canards colvert (8 couples en 2008) et de Grèbe huppé (9 couples en 2008) a presque doublé depuis 2008.

- augmentation du nombre d'autres espèces. Par exemple, le nombre de site de ponte de la Grenouille agile est passé de 2 à 7 sites depuis 2006.

Conclusion

Même dans des milieux artificialisés comme une gravière, il est possible de favoriser la biodiversité. Dans l'agglomération clermontoise, il existe des zones de coupure entravant la Trame verte et bleue (autoroutes, villages...), mais il est possible de créer des zones de perméabilité facilitant la circulation des espèces, ainsi que des zones d'accueil permettant la reproduction, le refuge et l'alimentation des espèces.

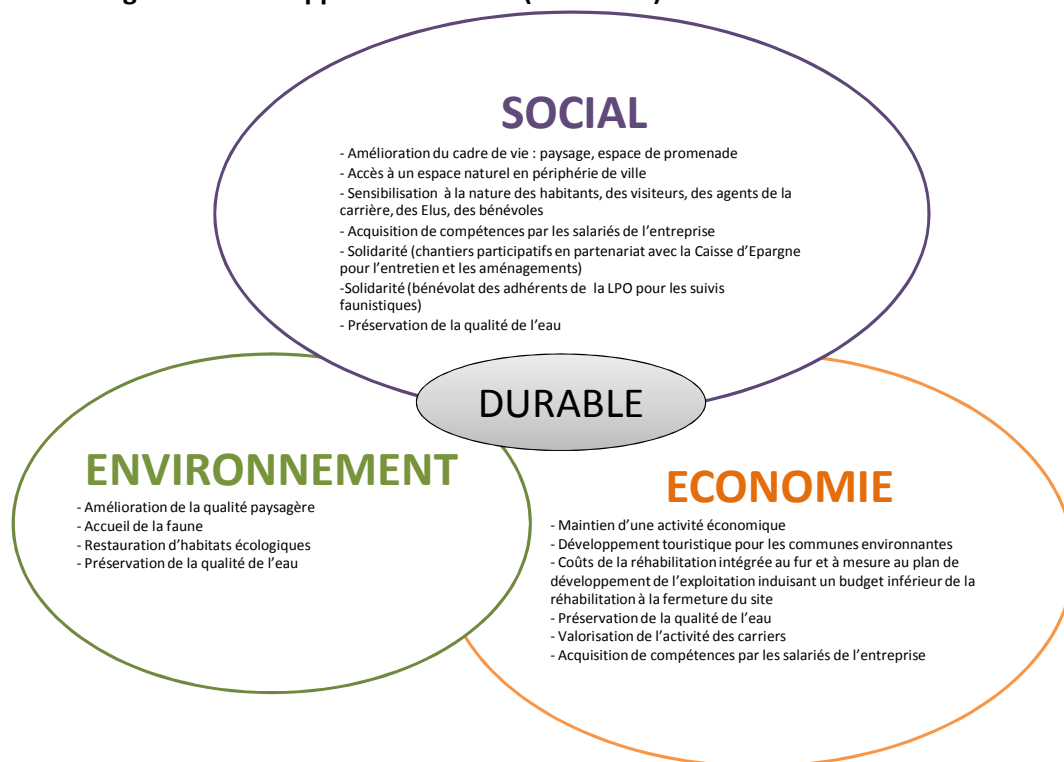
Diane Deboaisne, CAUE 63 : *Le projet de l'Ecopôle est-il relié au site archéologique de Gondole (sépulture gauloise associant huit cavaliers et leurs montures, au lieu-dit Les Piots sur la commune du Cendre) ? Un lien est-il fait entre patrimoine culturel et naturel ?*

Jean-Christophe Gigault, LPO : *A terme, il serait opportun de relier les sites et de profiter de cet espace d'accueil du public, pour mettre également en valeur le patrimoine archéologique.*

Autre participant : *Qu'en est-il de la ZAC des Varennes, juste à proximité du site ?*

Jean-Christophe Gigault, LPO : *Cette zone et ses activités ne seront pas déplacées. Le site est en zone péri-urbaine, il faut donc s'adapter aux activités présentes. L'Ecopôle n'a pas l'objectif d'atteindre la valeur écologique d'une réserve naturelle.*

Points forts au regard du développement durable (cf schéma)



III – PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DES ESPACES VERTS

VISITE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA PLAINE DE JEU

Interventions d'Olivier Arnal, Maire-adjoint de la Ville de Cournon et de Jean-Claude Châtillon, Responsable des Espaces verts de la Ville de Cournon

Le site

Il se situe entre la rivière Allier et la salle polyvalente, et le plan d'eau de baignade, à proximité des équipements sportifs, d'une aire de jeux et du camping municipal. Ce terrain accueillait la Foire de Clermont-Cournon et le Sommet de l'élevage. Depuis leur transfert à la Grande Halle, le site servait de « parking sauvage » et de terrain pour un tournoi de pétanque international début juillet.

Le site accueille également trois puits de captage.

Les objectifs

- créer un espace vert, de détente et de loisirs
- déplacer les voitures et favoriser les déplacements piétons sur la zone

Les travaux

Le site est réhabilité progressivement, le projet s'étalant sur 5 à 7 ans. Depuis trois ans, les travaux suivants ont été réalisés :

- création du nouveau parking (le tournoi de pétanque aura lieu sur cet espace)
- décaissage, remblai, engazonnement et plantation sur deux tiers de la zone. Les semis sont composés d'espèces prairiales (mélange existant), renforcé avec des espèces choisies par le service pour que le site soit fleuri régulièrement. Le terrain est griffé chaque automne puis réensemencé.

- plantation d'une haie diversifiée composée d'espèces horticoles, locales et rustiques.

A terme, le projet prévoit :

- le décaissage, remblai, engazonnement et plantation sur l'ensemble de la zone
- le remodelage de la butte et la création d'une deuxième petite butte pour créer plusieurs petits espaces de vie
- la création d'une noue le long du parking qui cheminera jusqu'à une petite zone humide temporaire déjà existante
- la suppression de la route le long du plan d'eau et la création d'une route plus en arrière de la zone, pour privilégier les déplacements piétons et cyclables.
- la suppression des clôtures cloisonnant les différents espaces (plan d'eau, terrains sportifs...)

Tous les travaux sont réalisés en régie par les services techniques de la Ville. La Ville a été accompagnée par un cabinet pour la maîtrise d'œuvre.

La gestion et l'entretien

La commune est engagée dans la charte d'entretien Zérophyto (cf ci-dessous) depuis deux ans.

Le terrain engazonné et ensemencé est fauché tardivement une fois par an par un agriculteur. La matière est exportée. Le dessous de la haie n'est pas fauchée.

Jean-Christophe Gigault, LPO : Il serait profitable de consacrer une bande de terrain non fauchée qui servirait de semencier. Quand la fauche est tardive, il est possible de laisser sécher les plantes avant de les ramasser pour que les graines regagnent le sol.

Y a-t-il un suivi de la biodiversité de cette haie ? Des aménagements pour la petite faune ont-ils été prévus ?

Jean-Claude Châtillon, Ville de Cournon : Il n'y a pas de suivi formalisé. L'équipe observe les plantes qui se plaisent et celles qui ne se plaisent pas.

Non, le projet ne prévoit pas d'aménagements pour la faune, mais le projet se construit au fur et à mesure. Les Elus restent un peu réticents par rapport aux dangers que peuvent représenter certaines espèces (vipères, guêpes), le site n'est pas une zone naturelle mais une zone intermédiaire. Des problèmes de coordination existent également entre le service technique et le service espaces verts.

Olivier Arnal, Maire-adjoint à la Ville de Cournon : La démarche Zéro-phyto nécessite une évaluation permanente : redéfinir des zones, tirer les enseignements des échecs, corriger le plan de travail. Il faut adapter le travail en permanence. Aujourd'hui, la Ville est à 95% sans phyto.

L'information et la sensibilisation

- auprès des Elus : Grâce au travail d'illustration de l'architecte-paysagiste, les croquis et dessins ont permis une représentation imagée du projet et ainsi de sensibiliser les Elus.
- auprès des habitants : des articles sur le projet et sont parus dans le bulletin municipal et des panneaux sont prévus. Une campagne d'affichage a également eu lieu dans Cournon, sensibilisant à la démarche Zéro-phyto. La gestion et l'entretien réalisés ne font pas l'objet de plaintes des habitants, mais le déplacement du parking les mécontente.
- auprès des agents techniques : les agents n'ont exprimé aucune réticence, ils se sont mobilisés autour de la démarche et du projet.

Diane Deboaisne, CAUE 63 : Considérer les espèces végétales comme un patrimoine permet de favoriser l'appropriation par les habitants. Le travail d'une ethnobotaniste permet de sensibiliser le public à la flore.

Jean-Claude Châtillon, Ville de Cournon : Pour ce qui est de la formation des agents, il existe des formations continues à la gestion différenciée, notamment avec le CNFPT. Il est plus facile de mobiliser les agents d'une grosse collectivité car le CHSCT veille et sensibilise aux méfaits des produits phytosanitaires. Dans les petites communes, les agents ne sont pas encadrés.

Cyril Château, Ville de Gerzat : Il est indispensable également d'associer les agents des autres services de la collectivité, comme la voirie, l'environnement, les sports...

IV – CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Intervention de Christophe Bras, Chargé de mission à l'association Fredon Auvergne

Cf site : <http://www.fredon-auvergne.fr>

L'association Fredon Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

La FREDON Auvergne est l'organisme de référence sur le thème du végétal dans son environnement. Elle travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région.

L'association est maître d'ouvrage des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE, créée en 1997. Ce groupe de travail, créé sur la demande des ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, a pour but d'initier et de promouvoir les moyens visant la réduction des pollutions des eaux naturelles vis-à-vis des produits phytosanitaires, ou pesticides. Il compte aujourd'hui près de 160 organismes.

Cf www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr

En 2010, la FREDON Auvergne devient un organisme de droit public, elle développe des actions d'expertise auprès des professionnels agricoles, des collectivités et des spécialistes du végétal, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'environnement, de l'eau et du végétal.

Ses actions :

- suivi du végétal
- expérimentations
- lutttes collectives (ragondin et campagnol terrestre)
- expertises eau et pesticides
- charte d'entretien des espaces publics
- sensibilisation des particuliers et des professionnels des jardineries
- formation « Certiphyto ».

Le contexte de la charte d'entretien des espaces publics

Pour la restauration de la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité, le contexte réglementaire européen et français invite aujourd'hui tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire les risques de pollutions et à réduire l'usage de ces produits, avec notamment les engagements suivants :

- la directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) fixe aux états membres l'objectif d'une eau de bonne qualité d'ici 2015 en particulier vis-à-vis des pesticides

- le Plan Ecophyto 2018, issu du Grenelle de l'environnement, fixe un objectif de réduction de moitié l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2018.

Extrait du document « Réduire l'utilisation des désherbants », édité par la FREDON, téléchargeable sur les site : http://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/plaquette_cl_2010_web.pdf

Depuis 2002, la FREDON Auvergne travaille sur le thème de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires utilisés en "Zones Non Agricoles". L'association accompagne notamment les collectivités : plan de désherbage communal, diagnostic de désherbage, formation des agents communaux, accompagnement pour la communication auprès des administrés...

Afin de soutenir techniquement et de valoriser les communes qui souhaitent réduire l'usage de produits phytosanitaires, elle a mis en place la "Charte d'entretien des espaces publics", en juin 2011.

Cf plaquette de la charte :

http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_charte_auvergne.pdf

Etat des lieux et diagnostic

Les molécules utilisées pour le désherbage des zones non agricoles (glyphosate, aminotriazole, diuron, mécoprop...) sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et souterraines d'Auvergne.

Les communes sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires et les risques de transferts de produits phytosanitaires vers les rivières sont beaucoup plus importants en zones urbanisées (surfaces imperméables) que sur des terres agricoles. De plus, les zones urbaines sont souvent proches d'un point d'eau ou connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide sans dégradation préalable des molécules.

Un audit sur les pratiques phytosanitaires des communes révèle beaucoup de mauvaises pratiques (surdosage, déversement dans les égouts...), une non-conformité des locaux de stockage, des équipements de protection individuelle ou des produits utilisés..., et un manque important de formation.

Les objectifs

- réduire la pollution de l'eau par les pesticides
- préserver la santé du public
- préserver l'environnement.

Les trois niveaux d'engagement de la charte

La charte fonctionne selon une démarche de labellisation, selon trois niveaux d'engagement progressifs :

1 Traitez mieux

En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement (cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur).

Cf cahier des charges :

http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_Auvergne_commune_niveau1.pdf

2 Traitez moins

En raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée. En faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

Cf cahier des charges :

http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_Auvergne_commune_niveau2.pdf

3 Ne traitez plus chimiquement

En interdisant toute utilisation de produits phytosanitaires à ses propres services mais aussi aux prestataires et en invitant les habitants à suivre la démarche...

Cf cahier des charges :

http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_Auvergne_commune_niveau3.pdf

L'accompagnement par la FREDON Auvergne

- Réunion d'information des élus
- Formation des agents communaux
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Accompagnement pour la communication auprès des Administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, site Internet...)

Montage financier

- Coût de l'opération quelque soit le niveau d'engagement : 3 500 € / commune finançables en partie
- Partenaires financiers : Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Conseil Régional Auvergne et les 4 Conseils Généraux auvergnats
- Simplification des démarches administratives (pas de demande de subvention par la commune, uniquement une facture de la part de la FREDON Auvergne)
- Coût réduit pour la commune : reste entre 700 € et 1 400 € en fonction des secteurs.

Pour plus d'information, cf les documents en téléchargement sur le site :

http://www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=111 :

- plaquette de présentation de la charte
- cahiers des charges niveaux 1, 2 et 3
- modèle de délibération
- carte des collectivités engagées
- page ressources « les bonnes pratiques de désherbage »
- page ressources « raisonner les traitements et réduire l'usage des produits »
- page ressources « communes de référence en Auvergne »
- page ressources « communication auprès des administrés », avec notamment la mise à disposition d'articles prêts à être publiés.

Christophe Bras, Fredon Auvergne : La démarche est progressive, il s'agit d'avancer par petits pas. Elle est également globale, l'entrée est celle des produits phytosanitaires mais elle intègre évidemment la préservation de la biodiversité et de la santé publique. Les actions de communication et de sensibilisation des administrés sont essentielles. L'association met à disposition des outils tout prêts. Certaines collectivités se rapprochent également des associations locales, afin d'avoir une « force de frappe » plus importante auprès des habitants. D'autre part, depuis peu, la FREDON Auvergne a également constitué un groupe de travail constitué de paysagistes, d'architectes et d'urbanistes afin d'avoir des retours d'expériences sur la gestion et l'entretien des espaces et de proposer des solutions réalistes et réalisables, depuis la conception de ces espaces.

VI – ELEMENTS DE SYNTHESE

Quelques éléments clés ressortis de cette matinée et des expériences présentées :

- Même dans des milieux artificialisés comme une gravière, il est possible de favoriser la biodiversité. Dans l'agglomération clermontoise, il existe des zones de coupure entravant la Trame verte et bleue (autoroutes, villages...), mais il est possible de créer des zones de perméabilité facilitant la

circulation des espèces, ainsi que des zones d'accueil permettant la reproduction, le refuge et l'alimentation des espèces.

- Des projets dont l'enjeu premier n'est pas de favoriser la biodiversité (réduction des pollutions, aménagement d'un espace de loisirs) peuvent intégrer l'objectif de l'accueillir et de la préserver. A l'inverse, un espace destiné à l'accueil de biodiversité peut devenir un espace de lien social, de régulation de la ressource en eau, une transition paysagère...
- Les usagers de l'espace en question sont à recenser, à consulter et à considérer pour le choix des actions à mener et des modes de gestion à mettre en œuvre. La gestion d'un espace, d'autant plus en milieu urbain ou péri-urbain, est une recherche de conciliation permanente entre les différents usages. Un long travail de sensibilisation est essentiel.
- De nombreux acteurs, essentiellement associatifs, agissent en faveur de la biodiversité (Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne, Ligue de Protection des Oiseaux, Association FREDON,...). Spécialistes, ils ont pour rôle de conseiller, accompagner et coordonner les initiatives locales.

Quelques outils pour aller plus loin

- cf présentation du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne lors de la première sortie organisée par la Plate-forme 21 : <http://www.plate-forme21.fr/restitutions-d-animations/comptes-rendus-accessibles-a-tous/article/la-biodiversite-en-milieu>
- Le site et centre de ressources de la Trame verte et bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr/>
- Le site de la Trame verte et bleue en Auvergne : <http://extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/>
- Le site de la trame écologique du Massif central, géré par l'IPAMAC (Association Inter-parcs du Massif Central) : <http://www.trame-ecologique-massif-central.com/>
- Le carnet découverte du CAUE du Puy-de-Dôme « La Trame verte et bleue : comment identifier les réseaux écologiques à l'échelle locale ? », 2012. En téléchargement sur le site : <http://www.caue63.com/ressources/publication.php?ressource=WD1332255916W4f689cacb4934>
- Les cahiers techniques des Espaces naturels régionaux du Nord-Pas de calais - Tome 1 : Comment passer à l'action – Tome 2 : comment tirer parti des actions engagées. En téléchargement sur le site : http://www.enrx.fr/fr/nos_ressources/liste_des_cahiers_techniques

Contacts des intervenants

Jean-Christophe GIGAULT, Directeur
Ligue pour la Protection des Oiseaux
04 73 36 13 15 – jean-christophe.gigault@lpo.fr

Jean-Claude CHATILLON, Responsable des espaces verts
Ville de Cournon
04 73 69 90 00 – jc.chatillon@cournon-auvergne.fr

Christophe BRAS, Chargé de mission
04 73 42 16 68 – christophe.bras@fredon-auvergne.fr